**48e anniversaire de la CEDEAO au Niger : Lancement le 07 Juin 2023 à Niamey du « Jardin de la CEDEAO ».**

**COMMUNIQUE DE PRESSE No 007**

**La Représentation Résidente de la CEDEAO au Niger, en partenariat avec le Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre la Désertification a procédé, le 07 juin 2023, au lancement du « Jardin de la CEDEAO » dans la Ceinture verte de Niamey.**

La création de ce jardin témoigne de la solidarité de la CEDEAO avec le Niger dans la lutte contre la désertification et les changements climatiques. Cette initiative a pour but de lutter contre la dégradation continue des écosystèmes, principalement due à des facteurs anthropiques et climatiques (déforestation, surpâturage, surexploitation des ressources naturelles, sécheresse, etc.).

D’une superficie de dix (10) hectares et une capacité estimée à 400 arbres par hectare, le Jardin de la CEDEAO est aussi un hommage aux pères fondateurs de l’Institution ainsi qu’aux communautés des États membres résidant au Niger.

Par ailleurs, la création de ce jardin est à replacer dans le cadre de la campagne internationale de lutte contre les changements climatiques. Il s’agit, à terme, de contribuer de manière significative à la promotion du développement durable en Afrique de l’Ouest et au Niger grâce à une gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l’environnement contre les pollutions et nuisances.

Ce projet cadre avec la Politique Environnementale de la CEDEAO dont l’objectif est d’inverser l’état de dégradation des ressources naturelles, d’améliorer la qualité des milieux et cadre de vie, et de conserver la diversité biologique en vue d’assurer un environnement sain, productif, améliorant l’équilibre des écosystèmes, et le bien-être des populations.

A travers le lancement de ce jardin, un lien est établi entre la nécessité de concilier l’urbanisation et l’écologie, dans une logique de ville verte et de développement durable, intégrant les aspects socioéconomiques et environnementaux.

**---------------FIN-----------------**

Pour plus d’informations, veuillez contacter :

Direction de la Communication, Commission de la CEDEAO

Téléphone : +234 8025560095 – Email : alungu@ecowas.int

Twitter : @ecowas\_cedeao – Facebook : Ecowas-Cedeao

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

**A propos de la CEDEAO**

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 à Lagos, au Nigeria, suite à la signature du Traité instituant l’organisation par 15 Chefs d'État et de gouvernement ouest-africains. La région de la CEDEAO s'étend sur une superficie de 5,2 millions de kilomètres carrés, et regroupe les États membres suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo.

Considérée comme l'un des piliers de la Communauté économique africaine, la CEDEAO a été créée dans l’objectif de promouvoir la coopération et l'intégration, dans la perspective d'une union économique de l’Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d’accroitre la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

En 2007, le Secrétariat de la CEDEAO a été transformé en une Commission dirigée par un Président, assisté d'un Vice-président et de cinq Commissaires ; des technocrates expérimentés qui sont chargés d’assurer le leadership, dans le cadre de cette nouvelle orientation. Au titre du processus de réforme, la CEDEAO met en œuvre des programmes d’importance critique et stratégique, qui visent à favoriser le renforcement de la cohésion et l'élimination progressive des obstacles à l’intégration effective de la sous-région. Ainsi, les 300 millions de citoyens de la Communauté pourront finalement s'approprier la nouvelle Vision – celle du passage d’une CEDEAO des Etats à une **"CEDEAO des Peuples : Paix et prospérité pour tous"** à l’horizon 2050.